



**COMMUNE DE BAGNES**  
CONSEIL GÉNÉRAL  
ROUTE DE CLOUCHEVRE 30  
CH-1934 LE CHÂBLE

# CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2009/2012

## ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 JUIN 2010

### PROCES-VERBAL

Lieu : Aula du cycle d'orientation du Châble  
Heure : 19 h<sup>30</sup>

Bureau du CG : François Corthay, *président*  
Manuel Coquoz, *vice-président*  
Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Catherine Dumoulin

## ORDRE DU JOUR

1. Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2010
3. Comptes 2009 –décision
  - 3.1 Examen des comptes de la Municipalité
  - 3.2 Examen des comptes des SIB
  - 3.3 Rapport de l'organe de révision
  - 3.4 Approbation des comptes 2009
4. Crédits complémentaires – décisions
5. Convention Téléverbier SA / Commune de Bagnes – approbation
6. Centre sportif – crédit d'engagement – décision
7. Mandat de l'organe de révision PWC – décision
8. Traitement des questions écrites – présentation
9. Divers

## PROCES-VERBAL

Le président du CG, M. François Corthay souhaite la bienvenue aux membres du CG et présente ses salutations à tous les conseillers généraux, communaux, chefs de service ainsi qu'au représentant de la presse.

Avant de débiter la séance, le président Corthay rappelle avec beaucoup de regrets la malheureuse démission du conseiller communal Léonard Perraudin et demande de faire une minute de silence pour lui transmettre notre soutien et lui témoigner toute notre sympathie suite au décès de sa fille Eva.

L'assemblée a été convoquée le 6 mai 2010, conformément à l'art. 4 du règlement du CG. Par divers courriers et grâce à extranet, les membres du CG ont reçu tous les documents relatifs à l'ordre du jour de cette assemblée et ont été tenu au courant de l'évolution des dossiers et de toutes les propositions des diverses commissions.

Le président a constaté avec satisfaction que chacun y a mis beaucoup d'attention et d'application et les félicite pour le travail fourni, les questions posées et les analyses et réflexions transmises à l'administration.

## **1. Contrôle des présences**

---

L'appel des présences est fait par le secrétaire, M. Nicolas Jost. 36 conseillers sont présents, 8 absents et 1 excusé. Deux scrutateurs sont nommés : MM Félicien Bircher et Norbert Fellay.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2010**

---

Le secrétaire du CG rappelle les points forts de ce pv. Aucune remarque n'est soulevée. Il est considéré comme accepté.

## **3. Comptes 2009 - décision**

---

### **3.1 Examen des comptes de la Municipalité**

En préambule, le président du CG tient à dire que les résultats des comptes 2009 sont, comme ceux de 2008, tout simplement remarquables. Deux chiffres pour l'illustrer : des recettes brutes avoisinant les 114 millions et une marge d'autofinancement de près de 36 millions.

Ces résultats, cumulés à ceux des six années précédentes ont permis à la Commune d'accumuler de sacrées réserves. Celles-ci doivent pousser notre exécutif à réaliser au plus vite les infrastructures attendues par les citoyens et hôtes de notre Commune, notamment les parkings sur Verbier et la transformation du Centre sportif.

Le président du CG relève cependant trois bémols aux comptes 2009 : l'engagement de crédit sans autorisation pour le service d'ambulances, la gestion financière et administrative déplorable de la taxe voirie et le fonctionnement tout à fait insatisfaisant du service financier.

M. Corthay termine en soulignant la bonne maîtrise des dépenses globales de fonctionnement puisque si l'on ne tient pas compte de la dépense pour les ambulances, le dépassement des charges de fonctionnement avant amortissement par rapport au budget est de 1.3%. Ce qui représente tout de même 1 million de francs.

Il fait remarquer que les charges ont tout de même augmenté de 11% par rapport à celles de l'exercice 2008. Il réitère ses recommandations concernant la maîtrise, voir la diminution des charges de fonctionnement qui doit être l'objectif de chaque responsable de dicastère lors de l'élaboration des budgets.

A ce titre, il note une grande satisfaction dans ces comptes 2009 : la diminution des frais d'entretien du réseau routier vallée de plus de Fr. 345'000 par rapport à la moyenne pluriannuelle. Ce qui représente une réduction de coût de près de 25%. Il félicite le CC Jean-Daniel Gay-des-Combes et son chef de service Didier Morard pour ce résultat issu de la volonté de faire très bien à meilleur coût.

Le président, Christophe Dumoulin, présente ensuite brièvement les comptes 2009 bouclant avec un excédent de revenus de 20,6 mios : 113,7 mios de revenus et 93 mios de charges, amortissements compris. Ces comptes dégagent une marge d'autofinancement de 35,8 mios.

Récapitulation des charges et revenus du compte de fonctionnement						
Classification fonctionnelle	BUDGET 2009			COMPTES 2009		
	CHARGES	REVENUS	résultat	CHARGES	REVENUS	résultat
0 Administration générale	9'261'800	6'506'200	-2'755'600.00	10'108'740.42	7'911'003.40	-2'197'737.02
2 Enseignement et formation	9'370'700	2'809'600	-6'561'100.00	9'270'452.62	2'766'334.20	-6'504'118.42
3 Culture, loisirs et culte	7'317'300	402'000	-6'915'300.00	7'403'801.87	556'255.25	-6'847'546.62
4 Santé	678'500	5'000	-673'500.00	1'098'659.35	120'815.00	-977'844.35
5 Prévoyance Sociale	2'205'600	160'200	-2'045'400.00	4'448'743.97	869'194.17	-3'579'549.80
6 Trafic	11'472'700	500'000	-10'972'700.00	12'722'460.58	555'208.34	-12'167'252.24
7 Protection + aménagement environnement	11'495'500	7'774'000	-3'721'500.00	11'169'541.08	7'497'874.20	-3'671'666.88
8 Economie publique	29'170'000	32'369'000	3'199'000.00	29'276'018.24	31'648'277.17	2'372'258.93
9 Finances et Impôts	1'615'000	48'088'300	46'473'300.00	1'625'389.09	60'094'759.20	58'469'370.11
	88'698'700.00	100'380'400.00	11'681'700.00	93'092'661.68	113'734'539.72	20'641'878.04
Totaux y compris les amortissements excédent de revenus	11'681'700.00			20'641'878.04		
<b>TOTAL</b>	100'380'400.00	100'380'400.00		113'734'539.72	113'734'539.72	

### 3.2 Examen des comptes des SIB

Le président Dumoulin enchaîne avec une brève présentation des comptes des SIB.

	Electricité	Eaux	Assainissement	Administration
Charges	23'159'803.00	3'319'177.57	2'242'299.53	-
Revenus	23'759'876.22	2'485'875.95	3'103'575.57	-
Excédent de revenus / charges	600'073.22	-833'301.62	861'276.04	-
Amortissements	1'476'941.33	859'870.39	562'240.48	348'740.70
Dissolution exceptionnelle prov.	-2'500'000.00	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>-422'985.45</b>	<b>26'568.77</b>	<b>1'423'516.52</b>	<b>348'740.70</b>
Dépenses investissements	2'945'817.12	2'224'960.84	895'547.68	128'740.70
Recettes investissements	1'185'877.79	668'090.45	420'307.20	-
<b>Investissements nets</b>	<b>1'759'939.33</b>	<b>1'556'870.39</b>	<b>475'240.48</b>	<b>128'740.70</b>
Investissements nets	1'759'939.33	1'556'870.39	475'240.48	128'740.70
Marge d'autofinancement	-422'985.45	26'568.77	1'423'516.52	348'740.70
<b>Excédent / Insuffisance financem</b>	<b>-2'182'924.78</b>	<b>-1'530'301.62</b>	<b>948'276.04</b>	<b>220'000.00</b>

Il précise que le résultat du service "Eaux & Assainissements", contre toute attente, boucle avec un excédent de revenus de Fr. 27'974.42. Ce fait est dû uniquement à un rattrapage pour les années 2007-2008 au niveau de la vente d'énergie. Ce service n'évitera pas la refonte du règlement et des tarifs prévue pour en assurer son autofinancement à long terme.

### 3.3 Rapport de l'organe de révision

M. Stéphane Jaquet, de la fiduciaire PwC, réviseur responsable du mandat, confirme que les comptes sont conformes à la loi et à l'ordonnance sur les communes et propose de les approuver.

M. Corthay remercie M. Jaquet ainsi que son collègue pour leurs rapports très complet et fort important pour la commission de gestion. Deux rapports ont été rendus, le rapport de l'organe de révision habituel ainsi qu'un rapport spécial demandé par la commission de gestion sur le dossier des ambulances et l'engagement des fonds y relatifs.

### 3.3 Rapport de la commission de gestion

Mme Mélanie Mento résume brièvement le rapport de la COGEST que les membres du CG peuvent consulter sur extranet.

Mme Mento précise que le bureau du CG avait mandaté la commission de gestion pour établir un rapport sur le dossier "Autres dépenses de santé". La commission de gestion a chargé l'organe de révision d'établir ce rapport. Le rapport met en évidence que certaines directives et prescriptions légales n'ont pas été respectées de même que certaines compétences décisionnelles. Toutefois, les fonds ont été versés à Alpha Rhône SA pour une prestation effectuée sans qu'il n'y ait eu détournement de fonds ou enrichissement personnel. La commune de Bagnes n'a pas été lésée financièrement. La commission de gestion demande que cette position soit votée séparément et souhaite être informée sur l'évolution de ce dossier.

La commission de gestion s'est également penchée sur le dossier "Traitement des déchets". Elle demande l'établissement d'un décompte clair des charges et recettes 2010, l'analyse des possibilités d'économie du service et que la situation soit résolue avant l'élaboration des budgets 2011.

La commission de gestion demande au CC de se pencher sur la réflexion de M. Léonard Perraudin concernant la professionnalisation du service des finances.

En conclusion, la commission de gestion propose d'approuver les comptes 2009.

Afin de vérifier que les mesures urgentes demandées soient prises par le CC, la commission de gestion et le bureau du CG ont déposé une motion demandant qu'un règlement d'organisation du service financier et du processus décisionnel soit mis en place.

Cette motion signée par les membres de la commission de gestion ainsi que par le bureau du CG demande la mise en place urgente d'un service financier compétent dirigé par un directeur financier en vue d'une gestion professionnelle de la Commune. La commission de gestion demande à être informée de l'évolution de ce dossier mensuellement.

Le président Corthay souligne que, vu le dysfonctionnement grave de l'engagement des fonds relatifs au dossier des ambulances et vu les lacunes du service financier, il avait contacté M. Maurice Chevrier, chef du Service des affaires intérieures et M. Christian Melly, chef de l'Inspection cantonale des finances. Ce dernier, au vu du dossier, a confirmé que la compétence fixée dans la loi sur les communes n'était pas respectée et que le refus des comptes 2009 exprimerait et serait compris comme un mécontentement sur la façon de gérer la commune.

Sur ces faits, la commission de gestion et les présidents de commissions, lors de la mise en commun, avaient opté à l'unanimité pour le renvoi des comptes 2009. Après réflexion, le président Corthay s'est dit que le rapport de l'inspection des finances n'aurait sans doute rien apporté de nouveau puisque les dépenses ont été faites et les comptes sont exacts.

Afin d'éviter une perte de temps, le président du CG a estimé que le but à atteindre était de restructurer au plus vite le service financier de la commune et a fait la proposition à la commission de gestion d'accepter les comptes tout en ne donnant pas décharge au CC tant qu'un service financier compétent et professionnel ne soit pas mis en place. Tant la commission de gestion que les présidents de commission soutiennent cette proposition.

M. Corthay informe également que M. Léonard Roserens, chef du service des finances des SIB ainsi que ses deux collaboratrices ont donné leur démission pour la fin de l'année. Il déplore ce gâchis qui survient du fait du manque de volonté de l'exécutif de réorganiser son service financier. M. Roserens

avait d'énormes compétences. C'est un départ important auquel il va falloir pallier et qui se rajoute à toute la problématique du service financier.

Les présidents des commissions n'ayant rien à rajouter à ces explications, les membres du CG peuvent se prononcer sur les comptes.

Le président Corthay propose au CG d'approuver les comptes 2009 sans en donner décharge au CC et de voter séparément la rubrique "Autres dépenses de santé" même si la loi sur les communes ne le permet formellement pas.

**3.5 A la question : Acceptez-vous les comptes 2009 de la Commune de Bagnes sans la rubrique "Autres dépenses de santé" et sans en donner décharge au CC sur sa gestion ?  
Le CG accepte par 31 voix pour, 3 oppositions et 1 abstention.**

Le président Dumoulin intervient afin de rappeler les bases légales : la loi sur les Communes et le règlement d'organisation ne prévoient pas le vote rubrique par rubrique des comptes. M. François Corthay précise que les comptes sont acceptés dans leur globalité et est conscient que la demande de vote séparé pour la rubrique "Autres dépenses de santé" n'a aucune valeur juridique mais qu'il démontre simplement le mécontentement du CG.

Le président Corthay retrace un historique du dossier "Ambulances". Il fait ressortir que le CG avait accepté le 11.12.2008 le budget soumis par le CC pour un service d'ambulances à Bagnes couvrant les 2 saisons touristiques d'hiver et d'été. Le 30.04.2009, le président de la Commune décida personnellement d'étendre sur l'année complète le service d'ambulance permanente à Verbier sans l'approbation du CC et sans aucun budget au mépris de la loi sur les Communes. La différence entre le budget et la dépense effective du service "Ambulance" est de Fr. 434'000.—. De plus, le président de la Commune s'est également engagé à payer un supplément de Fr. 52'000.00 à la compagnie d'ambulances pour la participation à la formation des ambulanciers à nouveau sans approbation du CC et sans aucun crédit. Cette façon de procéder est contraire au respect de la loi sur les communes : toute dépense, avant d'être engagée, doit être autorisée par l'organe compétent. Les art. 74 de la loi sur les communes et 10 de l'ordonnance sur la gestion financière n'ont pas été respectés.

Le président Dumoulin rectifie l'historique de M. Corthay. Il affirme que la prolongation du service pour les mois de mai et juin 2009 a fait l'objet d'un accord oral de sa part en relevant toutefois que ces deux mois de prolongation ont été financés par les recettes. Par contre à partir de l'été 2009, l'accord a été donné par le CC.

Le rapport de l'organe de révision sur ce dossier fait ressortir les éléments principaux suivants :

- la prolongation du service d'ambulance à la fin de la saison hivernale n'a pas été soumise à l'approbation du CC. Seul un accord verbal par le président Dumoulin a été fait auprès d'Alpha Rhône SA
- le crédit complémentaire nécessaire n'a pas été soumis à l'approbation du CG
- le CC a approuvé la prolongation du service seulement le 11 août 2009 et le crédit complémentaire le 6 octobre 2009
- l'absence de correspondance officielle entre les deux parties
- un montant de Fr. 702'000.— a été versé sans qu'aucun contrat ou convention ne soit signé

En conclusion, il ressort principalement de ce rapport que certaines directives et prescriptions légales ainsi que les compétences décisionnelles n'ont pas été respectées.

La commission de gestion n'a rien à ajouter aux propos du président du CG. Le président Corthay rappelle que les comptes ont été approuvés dans leur globalité mais pose toutefois la question suivante :

**A la question : Acceptez-vous la rubrique "Autres dépenses de santé" d'un montant de Fr. 702'000.— ?  
Le CG accepte par 13 voix pour, 3 oppositions et 19 abstentions**

- 3.6** Le président Corthay revient sur la motion (**texte annexé au PV**) concernant l'élaboration d'un règlement d'organisation du service financier et des processus décisionnels avec la mise en place d'une structure financière compétente chapeautant l'administration et les services industriels. Il est urgent que l'administration se dote enfin de compétences et d'instruments de gestion adaptés à ses besoins. L'organe de révision a fait part à la commission de gestion des lacunes du service financier.

Le président Dumoulin tient à expliquer que la préoccupation de l'organe de révision est également la préoccupation du chef du service des finances de la Commune qui a tiré la sonnette d'alarme à maintes reprises en séance de commission. Une réflexion a été initiée.

A la question : **Acceptez-vous la motion déposée par le bureau du CG et la commission de gestion pour la demande d'élaboration d'un règlement d'organisation du service financier et des processus décisionnels ?**

**Le CG accepte par 34 voix pour et 1 abstention.**

Pour sa part, le président Dumoulin accepte cette motion puisqu'elle est en voie de réalisation. Par contre il précise qu'il ne faut pas confondre urgence et précipitation pour les échéances fixées par la commission de gestion.

#### **4. Crédits complémentaires -décision**

---

Le crédit complémentaire concernant l'acquisition du chalet Orny d'un montant de Fr. 72'000.— a été retiré de la liste. Ce crédit sera soumis au CG dès qu'un accord sera signé entre les parties, Commune et ESS concernant les négociations sur la problématique de certains investissements et des locations. M. Dumoulin prend note de la volonté de créer une commission ad hoc pour rencontrer l'ESS et traiter ce dossier. Il présentera cette demande au CC lors du prochain conseil.

7 crédits complémentaires sont ainsi soumis à l'approbation du CG pour un montant total de Fr. 1'532'700.—.

##### **Crédits complémentaires soumis à l'approbation du CG :**

- VFA – alimentation électrique place de manifestation à Perrin	A&E	Fr. 100'000.—
- Service électricité – travaux de génie civil au chemin des Vernes à Verbier	A&E	Fr. 78'500.—
- Office de la population – aménagement d'un bureau à Verbier – Imm. Belvédère B	AS	Fr. 100'000.—
- Travaux publics – aménagement de la place de parc à Curala	TP	Fr. 570'000.—
- Cabane FXB – rachat du matériel	A&E	Fr. 214'600.—
- Centre sportif – mise en conformité des installations 2010-2011 <i>(Fr. 100'000.— ont été enlevé à la liste initiale puisque les honoraires sont déjà compris dans le budget de base de l'administr.)</i>	A&E	Fr. 450'000.—
- Crèche UAPE Les Moussaillons – engagement de 3 Stagiaires (25'000 -/- 6'400 de subventions)	AS	Fr. 18'600.—

##### **Remarques de la commission des affaires sociales sur le crédit complémentaire "Office de la population, aménagement d'un bureau à Verbier :**

La commission approuve l'aménagement d'un bureau pour l'office de la population à Verbier pour les raisons suivantes :

- les infrastructures existantes au Châble sont insuffisantes
- la centralisation dans les bureaux de la police municipale n'est pas possible vu l'installation prochaine de la police cantonale
- il y a nécessité de trouver un espace de travail pour la personne engagée à 50% à l'intégration
- les locaux ne sont actuellement pas utilisables, même pour un appartement, sans engager des travaux

- le bureau occupera la moitié des locaux, l'autre moitié pourra être utilisée en appartement, avec un retour sur investissement.

Aucun membre du CG ne demande le vote séparé de ces crédits complémentaires.

A la question : **Acceptez-vous les 7 crédits complémentaires demandés pour un montant de Fr. 1'532'700.— ?**

**Le CG accepte à l'unanimité.**

## **5. Convention Téléverbier SA / Commune de Bagnes - approbation**

---

Cette convention a été présentée au CG à la séance plénière du 8 juin.

Le président Corthay en rappelle les éléments principaux :

- Engagement ferme de Téléverbier SA d'exploiter tout le domaine skiable, y/c les Mayens de Bruson
- Redevance pour l'utilisation des terrains en faveur de la bourgeoisie de Fr. 361'000.00
- Téléverbier SA cède 2 parcelles stratégiques au lieu dit Curala à la Commune
- Contribution annuelle de base de Téléverbier SA aux transports publics augmentée de Fr. 200'000.00 et réduction annuelle de Fr. 100'000.00 dès l'exploitation de la télécabine de Bruson abandonnée
- Elargissement des horaires d'ouverture de la télécabine Châble-Verbier et dans le futur Châble – Mayens de Bruson de 07h00 à 19h30 dernier départ
- Engagement ferme de Téléverbier SA pour le développement des Mayens de Bruson
- Rabais aux domiciliés et plus particulièrement aux enfants confirmée pour toute la durée de la convention

Le président Corthay souligne que l'approbation de cette convention est liée à l'approbation de la convention Bourgeoisie/Téléverbier SA qui sera soumise à l'assemblée bourgeoise le 24 juin prochain.

La commission de gestion, par sa présidente Mme Mento, est soulagée de voir aboutir cette convention et donne un avis positif.

A la question : **Acceptez-vous la nouvelle convention Téléverbier SA / Commune de Bagnes ?**

**Le CG accepte à l'unanimité.**

Le président Dumoulin remercie le CG pour l'acceptation de cette convention. Il souhaite apporter un commentaire concernant un élément du pv du 8 juin dernier. Le CC n'a pas eu 18 mois de somnolence comme mentionné par le président Corthay, le CC s'est attelé à traiter et mener à terme, entre autres, un gros dossier, l'acquisition de 20% du capital-actions de TVSA.

## **6. Centre sportif – crédit d'engagement - décision**

---

Ce dossier a été présenté à la séance plénière du 8 juin dernier.

M. François Corthay fait part du rapport de la commission ad'hoc. Celle-ci soutient la décision du CC. En effet, devant les contraintes du déplacement total du centre sportif, notamment du temps nécessaire à son développement technique, à l'obtention des autorisations, à la levée des oppositions éventuelles, etc., le CC a décidé, avec raison certainement, de transformer le centre actuel.

Les transformations s'articulent autour des développements suivants :

- une première étape de mise en conformité avec une enveloppe estimée à Fr. 2'124'000.—
- une deuxième étape de transformation avec une enveloppe arrondie à Fr. 15'000'000.—

La commission ad' hoc du CG s'est prononcée à l'unanimité pour :

- la transformation du centre,
- sa mise en conformité,
- une enveloppe et non un crédit d'engagement de Fr. 15'000'000.— en émettant certaines conditions :

- l'intégration immédiate de la commission ad-hoc du CG dans la commission de construction du Centre sportif pour pouvoir suivre et accompagner le développement du projet
- l'intégration d'un bureau d'architecte local pour l'étude et la réalisation du projet
- la présentation au prochain plénum d'un dossier détaillé pour l'obtention d'un crédit d'engagement

Le président Dumoulin intervient en demandant de tenir compte de l'aspect légal des procédures, notamment sur les marchés publics. Pour que le CC puisse engager le projet, le CG doit être très clair et se prononcer sur un crédit d'engagement et non sur une enveloppe.

Le président Corthay est d'accord pour un accord sur le crédit d'engagement pour autant que le projet définitif détaillé soit présenté à la commission ad'hoc et soumis au CG avant d'être engagé. Le président Dumoulin s'engage à aller dans ce sens.

Après explication du chef de service, M. Messeiller sur les divers montants nécessaires, M. Coquoz propose au CG de voter sur les montants suivants :

A la question : **Acceptez-vous d'accorder un crédit d'engagement de Fr. 15'000'000.— pour le projet de transformation du centre sportif et un crédit d'engagement de Fr. 1'000'000.—, solde nécessaire pour la mise en conformité du centre sportif ?**  
**Le CG accepte par 34 voix pour et 1 abstention.**

## **7. Mandat de l'organe de révision PWC - décision.**

---

Tenant compte des travaux déjà initiés par l'organe de révision et en vue des changements demandés par la motion et annoncés au niveau du service financier, la présidente de la commission de gestion, Mme Mento propose de renouveler le mandat à l'organe de révision PWC pour une période de 4 ans.

A la question : **Acceptez-vous le renouvellement du mandat de l'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA (PWC) pour une durée de 4 ans ?**  
**Le CG accepte à l'unanimité.**

## **8. Traitement des questions écrites - présentation**

---

Le président Dumoulin se charge de répondre à la question sur la politique d'engagement du personnel communal posée par le conseiller général Christian Maret lors du plénum du 18 janvier dernier et restée en suspens depuis.

Il souligne que depuis l'engagement de la cheffe RH, l'administration communale dispose d'éléments très précis. Il présente l'évolution des EPT (emploi plein temps) de 2008 à 2010 du personnel communal (sans les sociétés Sogesa, Satel et Sedre mais avec le personnel de la Bourgeoisie, les stagiaires et les apprentis) soit : 160.1 EPT en 2008, 168.14 en 2009 et 185.89 budgétisé en 2010.

L'augmentation d'EPT provient principalement du fait de l'intégration dans le système communal des employés de la Crèche UAPE, de l'intégration du poste de chef de service des infrastructures sportives et des employés du centre sportif, de diverses augmentations ou renforcements de poste et de mandats.

Il apporte ensuite quelques éléments de réponses aux questions posées concernant la procédure d'engagement du personnel, les synergies avec les autres communes et l'Etat du Valais

## **9. Divers**

---

### **a) Postulat pour des transports publics gratuits pour les retraités**

Ce postulat a été déposé par la conseillère générale Andrée-Noëlle Filliez (**texte annexé au pv**). Cette dernière demande la gratuité sur tous les transports publics du territoire bagnard pour tous les retraités. C'est une mesure de solidarité, sécuritaire et de lutte contre l'exclusion et elle est souhaitable



pour renforcer l'indépendance des seniors. Cette solution est techniquement faisable et elle est de coût modeste pour la collectivité.

Le conseiller V. Rexhepi propose d'élargir ce postulat et de mener une réflexion semblable pour les étudiants qui, contrairement aux seniors, ne bénéficient pas de tarifs préférentiels et pour lesquelles les coûts de transports sont lourds pour leur budget.

La conseillère K. Bruchez préconise des transports publics plus fréquents, soit une augmentation des courses desservant les fonds de vallée durant la journée.

Un groupe DC du CG s'est penché sur ce postulat. M. le conseiller W. Fellay fait part de ses quelques remarques. Ce groupe a compris la bonne intention de ce postulat. Cependant, les seniors font partie d'une catégorie d'usagers parmi d'autres qui peuvent également être en attente d'une aide de la communauté. Une vision globale approfondie sur le concept "mobilité" est donc nécessaire afin d'offrir une égalité de traitement à toutes les catégories d'usagers des transports publics. Dans ce sens, ce groupe propose au CG de refuser ce postulat tout en proposant au CC de continuer le travail effectué durant ces dernières années sur le sujet et de donner une impulsion nouvelle à un projet de "concept mobilité" pour un service de transports publics performant, agréable et adapté à tout le monde.

Mme Filliez précise qu'il n'existe pas de tarif réduit pour les seniors à l'exception de l'abonnement général des CFF. Si ce postulat est accepté, cela n'empêchera pas, au contraire, à la commission d'élaborer et de travailler sur le concept de la mobilité.

Le président du CG rappelle qu'un postulat n'impose pas au CC de mettre en pratique ou en œuvre la décision. Par contre, il impose au CC d'analyser la question, de l'étudier et de déposer un rapport avec ses conclusions.

A la question : Soutenez-vous ce postulat demandant au CC d'étudier la question pour des transports publics gratuits pour les seniors ?

Le CG refuse ce postulat par 18 voix contre, 11 voix pour et 6 abstentions.

#### **b) Postulat pour le maintien du télésiège Bruson-La Côt**

Ce postulat a été retiré et reporté, pour des raisons de timing, à un prochain plénum.

#### **c) Destination "Verbier – St-Bernard" – information**

Le président du CG demande des informations sur la situation de la destination. On annonce un déficit de plus de Fr. 600'000.00 pour le premier exercice.

Mme Mento informe que la commission de gestion a reçu le dossier et va le traiter lors d'une de ses prochaines séances.

Le président Dumoulin précise que le dossier transmis à la commission de gestion et au bureau du CG parle d'un problème financier lié à des erreurs de projection au moment du lancement de la destination, problème qui n'a rien à voir avec des problèmes de conflits entre la SD de Verbier et la destination. M. Dumoulin précise que la situation financière est certes difficile mais qu'il existe des solutions.

#### **d) Salle des manifestations de St-Marc – informations**

M. le conseiller communal Eric Fumeaux informe sur l'avancement du dossier. Le crédit d'engagement accordé a permis d'engager les mandats d'études techniques. Ces travaux seront rendus pour l'automne 2010. La mise à l'enquête se fera courant juillet. La commission ad'hoc travaille actuellement sur les utilisations et les typologies à l'intérieur de la salle pour aboutir au budget final qui sera présenté au CG. Le conseiller communal Yves Bruchez a participé à plusieurs séances avec les représentants des sociétés de jeunesse de la vallée afin de déterminer leurs besoins.

**e) Service de voirie – décharges sauvages – information**

M. Louis-Ernest Sidoli fait une petite présentation sur le recensement des décharges sauvages à Bagnes, sur les territoires publics et privés, photos à l'appui. Une collaboration a été sollicitée avec les différents services communaux œuvrant sur le terrain. 65 sites ont déjà été inventoriés.

Le travail est le suivant : d'abord le recensement des divers sites et ensuite l'établissement d'un plan d'action.

M. Sidoli souhaite une collaboration de tout le monde pour inventorier ces "décharges sauvages".

**f)** Le conseiller William Besse demande des précisions quant à l'avancement du dossier du **nouvel abri à pique-nique prévu à Charançon**. Le conseiller communal Patrick Bruchez informe que cet abri ne sera pas construit à l'emplacement de l'actuel mais déplacé et que les négociations en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à cette construction sont en cours. La mise à l'enquête devrait se faire au plus tard à la fin de l'année. Aucun budget n'a été demandé pour 2010.

**g)** Le conseiller François Roux fait part de l'inquiétude des commerçants de Verbier par rapport à la gestion des places de parc à Verbier. Le conseiller Vincent Michellod rajoute l'inquiétude également pour le parage des véhicules des employés de la station.

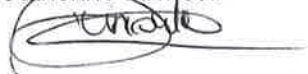
Le conseiller communal Daniel Philippin informe qu'une commission ad'hoc a été formée. Cette commission présidée par M. Philippin a le mandat de trouver la solution "miracle" pour l'hiver prochain. A ce stade de la réflexion, la commission souhaite rendre payant les parkings de Verbier (Catogne, Ermitage et Perrin), l'idée étant de ne pas laisser de véhicules stationnés durant de longues durées sur ces parkings. Le parking de Curala se base sur le même principe. Des parkings gratuits seront à disposition pour les longues durées et les employés dans la région de Probé. De nouveaux terrains sont également recherchés pour de nouveaux parkings.

Ces solutions sont provisoires, en attendant la construction des parkings souterrains sur Verbier.

Le président du CG Clôture la séance à 22 h 30.

**La secrétaire**

Catherine Dumoulin



**Pour le Conseil Général**

François Corthay  
Président du CG



Nicolas Jost  
Secrétaire du CG

